



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE  
L'ARIÈGE

-----  
COMMUNE DE  
SOUEIX-ROGALLE  
-----

AR\_2017\_030

dossier n°DP 009 299 17 00003

date de dépôt : 25 juillet 2017

demandeur : Monsieur DELPECH Jean André

pour : Réfection toiture

adresse terrain : Saint-Sernin, à

Soueix-Rogalle (09140)

### LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

Vu la déclaration préalable présentée le 25 juillet 2017 par Monsieur DELPECH Jean André demeurant 10 quartier Paul Ané à Seix (09140) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la réfection d'une toiture ;
- sur un terrain situé lieu-dit Saint-Sernin à Soueix-Rogalle (09140) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé le 15 décembre 2010, modifié le 23 novembre 2011 et notamment la zone UA ;

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (P.P.R.N.) approuvé le 23 septembre 2011 et notamment la zone blanche ;

Vu les pièces fournies en date du 22 août 2017 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur l'architecte des bâtiments de France en date du 05 septembre 2017 ;

### ARRÊTE

**Article unique :** Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Soueix-Rogalle, le 18 septembre 2017  
la Maire,  
Christiane BONTÉ



**NOTA :** la commune de Soueix-Rogalle étant classée en zone 3 de sismicité, en application des décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 complétés par l'arrêté du 22 octobre 2010, toute construction envisagée sur le terrain devra satisfaire à la réglementation en vigueur.